

Edito



Mandat placé sous le signe du changement :

Le regroupement des 3 communautés de communes se poursuit, chaque jour voit surgir de nouvelles difficultés administratives sur lesquelles les commissions planchent pour trouver des solutions impactant le moins possible les pratiques de chacun. Il nous faudra lorsque les travaux seront plus avancés, que nous vous informions lors d'une réunion publique des changements que va entraîner cette nouvelle organisation territoriale.

Depuis l'effondrement du plafond de la salle du conseil en 2011, il a fallu établir de nombreuses expertises et diagnostics sur la solidité du bâtiment. Tout récemment des témoins de stabilité ont encore fait l'objet de contrôles dans la partie de l'ancienne poste. Aujourd'hui toutes les incertitudes sont levées. Les appels d'offres pour réhabiliter le rez de chaussée du bâtiment seront ouverts début avril. Les travaux pourront enfin commencer début juin. Le bâtiment retrouvera sa vocation d'hôtel de ville.

Le coût total de l'opération s'élève à 800 k€, financés à plus de 40 % par des subventions.

Autre événement significatif pour notre environnement, la programmation du contournement du village. Nous aurons à cet égard une réunion d'informations publique initiée par le conseil départemental le 13 avril prochain, je vous convie à y assister nombreux. Comme je vous l'ai toujours dit ce contournement est un fait déterminant pour la programmation d'aménagement et de développement de la commune. Le bien vivre à St Trivier reste la préoccupation principale de l'équipe municipale.

Enfin un mot sur le chantier Semcoda qui avance sans retard, le premier immeuble (celui d'appartements destinés à la vente) sera terminé à priori en juin, mais ne sera livré qu'à la fin de l'automne 2016 en même temps que les deux immeubles (Sénioriales et locatifs).

Les beaux jours vont inciter chacun d'entre nous à embellir ses espaces verts, je vous rappelle simplement quelques règles de bon voisinage, pas d'engins à moteur bruyants à certaines heures, pas de brûlage de végétaux en agglomération.

Marcel LANIER
Maire

Le contournement : réunion publique

Monsieur Clayette (vice-président du conseil départemental chargé de l'infrastructure des routes) et le personnel administratif ont présenté à Monsieur le maire et les adjoints l'avancement du projet du contournement Est de notre commune. La déviation permettra de désengorger le centre-ville et de sécuriser sa traversée notamment en déviant les poids lourds sur une nouvelle voirie. Une réunion publique est prévue **le mercredi 13 avril 2016, à la salle polyvalente espace Jean Vial, à 19h30**, pour vous présenter plus précisément le projet. Venez nombreux.

Recensement militaire

Les jeunes (filles ou garçons) doivent obligatoirement se faire recenser à la mairie de leur domicile durant le premier trimestre de leur 16^{ème} année (16 ans révolus). Ils se présenteront munis d'un justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport), du livret de famille et d'un justificatif de domicile récent. Une attestation de recensement indispensable pour passer les examens (CAP, BEP, bac, permis de conduire..) leur sera délivrée à cette occasion. Pour plus amples informations consultez le site : www.defense.gouv.fr/jdc.

Participation citoyenne

Après la réunion publique animée par le major Chabot, plusieurs volontaires se sont portés voisins vigilants. Nous attendons l'approbation de Monsieur le préfet pour signer le protocole de participation citoyenne. A ce moment-là, seront posés les panneaux à l'entrée du village.

Inscriptions sur les listes électorales

Si vous êtes nouveau habitant, vous pouvez vous inscrire jusqu'au 31 décembre. Vous devez vous présenter personnellement en mairie, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Inscription à l'école

Les inscriptions des enfants nés en 2013 ainsi que des nouveaux résidents et les pré-inscriptions des enfants nés en 2014 sont ouvertes du 21 mars au 9 mai. Vous devez prendre rendez-vous les lundis de 8h20 à 15h50 en téléphonant au 04 74 55 82 40. En cas d'impossibilité de se rendre à l'école le lundi, les parents seront reçus en dehors du temps scolaire à partir de 15h50 les lundis et jeudis et à partir de 15h20 les mardis et vendredis toujours sur rendez-vous.

Il est nécessaire de se munir du livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile pour les nouvelles familles.



Des nouvelles de Chalaronne Centre

L'année 2015 aura été le premier exercice « plein et entier » du nouveau conseil communautaire puisque constitué en avril 2014, il n'avait alors fonctionné que 8 mois et sur la base d'un budget et de décisions votés par le précédent.

Plusieurs faits marquants sont à souligner.

Tout d'abord, un engagement fort pour maîtriser le budget face aux importantes baisses de dotation de l'Etat et à nos différentes contributions financières obligatoires qui, elles, sont en augmentation. Un « effet ciseau » évident : moins de recettes et donc de charges. Après avoir réduit au plus les dépenses de chaque service, renoncé à un recrutement pourtant nécessaire et donc stabilisé le « poste personnel », renégocié avantageusement notre dette et ciblé les projets d'investissement, nous n'avons cependant pu éviter une augmentation de la fiscalité. Ceci dit, et même si ce ne peut être une justification de la hausse, Chalaronne Centre reste un territoire peu imposé et de loin puisque classé au 28^{ème} rang en terme de ressources sur les 29 intercommunalités du département.

Nous avons également établi notre schéma de mutualisation, comme la loi l'imposait avant la fin 2015. Un important travail a été conduit afin d'identifier ce qui, en quelque sorte, pourrait être « mis en commun » (personnels, matériels, services) entre les communes d'une part et entre les communes et la communauté d'autre part. Ce schéma sera vraisemblablement mis en veille en 2016 afin d'attendre que le projet de fusion des communautés de communes en cours soit effectif au 1^{er} janvier 2017.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) promulguée le 7 août dernier bouleverse en effet notre calendrier. Même si Chalaronne Centre avait la possibilité de déroger au seuil minimal des 15 000 habitants imposé par la loi, il a semblé évident et naturel au Conseil communautaire de constituer avec les communautés du canton de Chalamont et de Centre Dombes un pays de Dombes (des étangs). Ce projet présenté par le Préfet le 12 octobre regroupera donc 36 communes pour 37 000 habitants. Le schéma départemental de l'intercommunalité sera définitivement arrêté par le Préfet le 31 mars 2016. Nous en reparlerons donc l'année prochaine.

Concernant la construction du futur pavillon de l'Office de Tourisme Intercommunal, et comme nous nous y étions engagés, nous avons revu nos prétentions d'aménagement à la baisse et obtenu de nombreuses et importantes subventions (Etat, Département et Région via le CDDRA). Cette opération dont le coût global (travaux et études) est maintenant établi à 671 000 € HT, nous impactera réellement, après subventions, à hauteur de 446 500 €.

Au plan économique, de nombreuses satisfactions avec le remplissage de l'hôtel d'entreprises Créathèque à Saint-Trivier (2000 m² loués) et la vente d'un bâtiment à la société ADELI, ce qui nous permettra de réinvestir dans le projet d'extension du parc d'activités à Châtillon (étude en cours) et dans la construction d'un nouvel hôtel d'entreprises sur le même site. Enfin les premières rencontres des entrepreneurs du 3 décembre ont été un grand succès.

Autre décision importante prise par le Conseil communautaire : le passage en régie pour la collecte des ordures ménagères. A la suite de la liquidation judiciaire de notre prestataire depuis 3 ans, la société LBDI Environnement, nous avons mis en place un service de remplacement directement assumé par la

communauté (personnels, camion...) et ce, en à peine 3 semaines. Au final, la collecte n'aura été arrêtée qu'une semaine ! Et le coût de cette régie ne sera pas plus important que le contrat précédent. Une réelle performance du service déchets qui prouve bien là la qualité de nos personnels.

Enfin la 13^{ème} édition de la Ronde des Mots aura connu un grand succès. Poésie, humour, théâtre et chansons nous ont aidés à terminer, avec le sourire, cette année 2015 bien dramatique.

Mais tout cela ne serait possible sans l'investissement des élus et du personnel, que je remercie ici, très sincèrement de leur implication et de leur précieuse collaboration.

Didier MUNERET,

Les déchèteries

Pour accéder à la déchèterie de Francheleins, à partir du 4 avril, vous aurez besoin d'un badge pour être identifié. Pour ceci vous pouvez :

- soit venir retirer en mairie, un document à remplir et retourner au SMIDOM de Thoissey
- soit le télécharger sur le site : smidom-thoissey@orange.fr
- soit le demander au personnel de la déchèterie.

A partir du 1^{er} avril, ce sont les horaires d'été :

A Francheleins :

Tous les jours : 14h / 18h

Mercredi et vendredi : 9h / 12h30

Samedi : 9h / 13h et 14h / 18h

A Châtillon sur Chalaronne :

Du lundi au samedi : 9h / 12h30 et 13h30 / 18h30.

Les déchèteries sont fermées les dimanches et les jours fériés.

Le ramassage des ordures ménagères :

Il a lieu tous les vendredis matin. Il est conseillé de sortir sa poubelle le jeudi soir après 19h. En aucun cas, elle ne doit gêner le passage. Le vendredi soir, plus aucune poubelle est sur les trottoirs ou la voie publique.

Merci de votre compréhension.

Dénomination des voies et numérotation

Au départ, un constat : la dénomination des lieux dits ne permet pas une intervention rapide des secours : pompiers, SAMU... et rend parfois difficile la recherche pour les différents visiteurs : livreurs, service à domicile... Pour ceci, il nous est demandé de nommer toutes les voies et de numéroter toutes les habitations avec quelques contraintes. Pour un même lieu-dit, nous ne pourrions utiliser qu'une fois ce nom pour éviter les confusions.

La fête de la musique

En partenariat avec diverses associations du village, nous organisons une fête de la musique le mardi 21 juin à partir de 18 h aux remparts. Vous pourrez écouter, voir évoluer les chanteurs, musiciens, danseurs... jeunes et moins jeunes de notre commune. La soirée se terminera par un feu d'artifice tiré au stade, après la traditionnelle retraite aux flambeaux. Réservez votre soirée.

Récompense des jeunes de notre commune

Lors de la cérémonie des vœux, nous avons mis à l'honneur plusieurs jeunes s'étant distingués par leur résultat lors de l'année 2015.

Pour la musique : Sacha BERNA : examen départemental fin de second cycle formation musicale – mention Bien ; Alexis ROSTAING, Eloïse GROSSELIN, Romane CHEVALIER : examen départemental fin de premier cycle formation musicale – mention Assez bien ; Timothée BULIDON : examen départemental fin de premier cycle instrumental – Cornet – mention Très bien et Manon BOURGEY : examen départemental fin de premier cycle instrumental – Saxophone alto – mention assez bien.

Tennis

Cyprien GIRARD : Il a accompli une saison tennistique en tout point remarquable. Il a dignement représenté le club et la Commune de St Trivier à travers ses résultats et son comportement exemplaire sur et en dehors des courts.

Volley :

L'équipe minime de Dombes Saône termine vice-championne de l'AIN et championne Rhône Alpes : Ludivine FRAY, Chloé SPICA, Célia GRAVICHE et Eva MONTRADE.

Equitation:

Clara ALLOT est médaillée de bronze 2015 en saut d'obstacles club 2 cadet 2.

Foot:

Romain MAZUY et Manuel THENON : entraîneurs d'une équipe de jeunes champions.

Judo :

Thomas CHEVAL : champion de l'Ain d'arbitrage et vice-champion de région.

Bravo à tous ces jeunes et bonne continuation.

Nos amis les chats

Dans certains quartiers de Saint Trivier sur Moignans, nous constatons du printemps à la fin de l'automne la présence de chatons issus de la reproduction anarchique de nos compagnons à quatre pattes. Ces chatons squattent les jardins et cabanons avec tous les inconvénients de leur présence (crottes, urines, grattages et marquages...) Ils sont très souvent dans un piètre état sanitaire car non vaccinés et non déparasités. Rappelons que depuis 2011 tous les chats nés après le 01/01/2012 âgés de plus de 7 mois doivent être identifiés : par transpondeur (puce électronique) ou par tatouage.

Vous qui avez adopté un chat, mâle ou femelle, pensez à le faire stériliser et identifier. Vous limiterez ainsi le vagabondage de vos animaux sur la voie publique et chez vos voisins. Vous éviterez également la naissance de chatons non désirés et donc voués à une vie errante et misérable.

Un chat non suivi au niveau sanitaire peut-être porteur de parasites transmissibles à l'homme : teigne, vers divers... et il peut aussi contaminer les autres chats en transmettant des maladies graves pour eux (la leucose...).

Vous pouvez vous renseigner auprès de votre vétérinaire.

Les nuisances sonores

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse scie, pompe d'arrosage ... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30,

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. (Article 15 de l'arrêté préfectoral du 19 janvier 1993).

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la santé, le repos et la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage.

Il est interdit, de jour comme de nuit, de laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans leur logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans les locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos attenant ou non à une habitation (article 14).

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...)
- ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...)

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En journée, ces bruits peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont : répétitifs, intensifs ou qu'ils durent dans le temps.

La renaissance de la Chapelle de Montagneux

Un petit mot pour vous remercier. Depuis des années, nous confectonnons et vendons des tartes cuites au feu de bois afin de récolter des fonds. Nous avons décidé, en octobre 2015 de changer les bancs vermoulus pour la plupart. Une société de Saint André de Corcy a été contactée et nous a réalisé, sur mesure, 30 bancs de 2,50 m de long. Les bancs ont été acheminés par les bons soins des services municipaux.

Ce remplacement a été rendu possible grâce à vous tous qui avez acheté nos tartes et nous vous en remercions.

Nous vous rappelons que tous les ans la « messe des paysans » est célébrée dans la chapelle de Montagneux le dernier samedi de juin à 18h30.

Notre vente de tartes est encore d'actualité cette année, le premier samedi de septembre (le 3 septembre 2016).

Nous vous remercions encore en attendant de vous revoir pour ces deux occasions.

Cordialement.



Rando pour tous de Marche ou Rêve

Le club de randonnée pédestre Marche ou Rêve vous invite à réserver, dès maintenant, votre journée du dimanche 18 septembre 2016. Ce jour-là le club organisera, au départ de Chaneins, la septième édition de sa Randonnée en Dombes, ouverte à tous.

Comme les années précédentes, plusieurs circuits balisés seront proposés aux participants qui pourront déguster des produits de notre terroir sur les points ravitaillements qui jalonnent les parcours.

Vous trouverez toutes les informations sur les activités habituelles du club (randonnées et marche nordique), sur le site internet : <http://marcherevestrivier.free.fr>.

Vous pouvez également appeler l'un des responsables au 06.34.01.51.73 ou 06.82.06.50.62.

Animations pendant les vacances scolaires

Un tournoi FIFA sera organisé pendant les vacances scolaires de printemps, pour tous les jeunes scolarisés du CM₂ à la 3^{ème} et habitants dans une commune de la Communauté de Commune Chalaronne Centre. Les finales se dérouleront le dernier week-end, à Chatillon sur Chalaronne.

Sur la commune, les jeunes concernés pourront venir se mesurer (s'affronter), le mardi 12 avril 2016, à partir de 13h, dans un des foyers de la salle "Jean Vial". Une participation de 1 € est demandée à chaque participant.

N'hésitez pas à venir vous tester.

Les animateurs vous attendent très nombreux.

La ferme des cabretons



Ouvre ses portes le dimanche 24 avril 2016. Vous pourrez admirer nos biquettes, assister à la tonte des moutons, faire une balade en calèche ou câliner nos ânesses Lili et Toinette.

Bien sûr, vous dégusterez nos fromages et tartes cuites au feu de bois.

Vous découvrirez également d'autres producteurs locaux : vin, cardon, charcuterie, miel, escargots...

Notre groupe de musiciens sera là pour animer cette journée que nous voulons conviviale et joyeuse.

Nous comptons sur votre présence

Concert luth en joie

La troupe de Luth en Joie, les pt'its choeurs de la Dombes, les gamins du val de saône, et quelques musiciens de l'harmonie, sont en pleine préparation de leur nouveau spectacle LUTH EN JOIE FAIT SA REVOLUTION.

Ils vous réservent cette fois encore de bons moments, et de belles surprises.

Ils vous donnent rendez-vous les vendredi 3 et samedi 4 juin à l'espace Jean Vial, pour partager avec vous ces instants de plaisir.

Les places seront en vente courant avril auprès des choristes, alors venez nombreux.

Décès

Le 1^{er} décembre : LINTIGNAC Sylvain Rodolphe Julien

Le 5 décembre : OTTONELLO René (*)

Le 12 décembre : DANJOUX Ginette Henriette (*)

Le 4 janvier : MATHON Yvonne

Le 12 janvier : FERRE Paulette (*)

Le 12 janvier : ROGNARD Maurice

Le 27 janvier : HECHÉ Violette (*)

Le 15 février : ETIENNE Paul (*)

Le 27 février : VORILLION Lucien Gilbert (*)

Le 2 mars : PACARD Maurice Francis (*)

Le 4 mars : LAMENDE Antoine Jean (*)

Le 18 mars : DUCLOUD Lucien (*)

Le 18 mars : BOUVEYRON Robert

Le 21 mars : MOREL Germaine Yvette (*)

(*) Maison de retraite

Calendrier des fêtes

Avril

Le 3 : Banquet des conscrits

Du 9 au 24 : Tournoi open du tennis club utingeois

Le 16 : Soirée dansante de la 7

Le 22 : Tournoi nocturne de volley

Le 27 : Concours de boules challenge Bernisson Girard

Le 30 : Concert gratuit de la fanfare

Le 30 : Tournoi de foot U7, U9, U11 au stade

Mai

Le 7 : concours départemental de boules

Les 8, 15 et 22 : tennis

Les 28 et 29 mai : répétition de Luth en Joie

Juin

Les 4 et 5 : spectacle de la chorale Luth en Joie

Le 4 : concours de pétanque du foot au stade - 15 h 30

Le 11 : tennis

Le 17 : assemblée générale du foot - 19 h

Le 17 : kermesse des écoles dans la cour de l'école - 18 h

Le 19 : brocante des pompiers

Le 21 : fête de la musique et feux d'artifice

Le 24 : assemblée générale de l'ADMR

Le 26 : bodyfolie's

Le 28 : audition de l'école de musique

Juillet

Le 9 : méchoui de la fanfare

Le 13 : concours de boules challenge Durand Perradin

Comité de rédaction

Marcel LANIER - Martine MOREL PIRON - Claire STREMSDOERFER - Sophie MOYER - Sébastien MERCIER - Michèle NOTTET - Pierrette BASSEVILLE - Marie-Christine LANET - Philippe CORGE.